

Règlement de « La Maisonnaise »

Article 1. Organisateur

Le club « Association Sportive Amicale (ASA) de Maisons-Alfort – section athlétisme » organise en liaison avec la Mairie de Maisons-Alfort la 10^{ème} édition de « La Maisonnaise ».

Pour nous contacter :

- Par courrier : ASA athlétisme 7 Cours des Juilliottes 94700 Maisons-Alfort
- Par mail : lamaisonnaise@gmail.com
- Par téléphone - secrétariat : 01 43 75 55 13

Article 2. Programme

Un semi-marathon, un 10 km qui seront tous deux labellisés et cette année seul le 10km sera « championnat du Val de Marne » ainsi qu'une course populaire ouverte à tous. Parcours visibles sur le site internet dédié à l'adresse suivante : www.asa-athletisme.com onglet 'Maisonnaise' en haut à droite.

Horaires des courses :

- 9 h 00 départ du 10 km Championnat du Val de Marne
- 9 h 30 départ du semi-marathon
- 11 h 45 départ de la course populaire pour tous

Article 3. Participation aux courses

Les courses de 10 km et semi-marathon sont ouvertes à toutes personnes licenciées (FFA, FSGT, UFOLEP, UNSS et UGSEL) ou étant en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an telles que fixées par la FFA pour la saison en cours.

Ou désormais depuis cette année, ayant suivi en ligne le Parcours Prévention Santé www.pps.athle.fr

Pour la course populaire, aucun certificat ne sera demandé pour les mineurs, mais la validation du PPS en ligne seulement.

Article 4. Handisport

L'épreuve est ouverte aux handisports (qui devront se faire connaître) et un classement spécifique sera effectué. Pour les non-licenciés handisports, merci de vous manifester auprès de l'organisation (voir Article 1.) afin de valider le handicap pour être classé.

Article 5. Les modalités d'inscription

- QR Code dédié sur ce bulletin ainsi que sur l'affiche de l'évènement
- Sur le site <https://www.finishers.com/course/la-maisonnaise>
- Les inscriptions seront clôturées le samedi 24 mai à 18h00 ou avant si tous les dossards ont été vendus.
- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Pour les inscriptions de club ou entreprise de plus de 10 personnes, merci de nous contacter. Des facilités peuvent être proposées.

Article 6. Les frais d'inscription

Il a été décidé d'avoir un tarif différencié en fonction des tranches d'inscription pour les différentes courses, donnant droit à la participation dans les conditions de ce Règlement.

Comprendre entre 0 et les 150 premiers, puis entre le 151 et le 350^{ème}, etc.

	10 km		Semi-marathon		Course populaire		
	Tranches jusqu'à	Tarif	Tranches jusqu'à	Tarif	Tarif Adultes	Tranches	Tarif Enfants
Non Licenciés	150	17 €	150	25 €	6 €	200	4 €
	350	20 €	350	28 €	8 €	500	
	600	23 €	600	32 €	10 €	800	
	1000	25 €	1000	35 €			
Licenciés	50	17 €	50	25 €			
	200	20 €	200	30 €			

Les dossards sont limités à 1200 pour le 10km, à 1200 pour le semi et à 1000 pour la course populaire.

Pour le semi et le 10km, 1€/inscrits sera reversé aux **Restos du Cœur**, pour la course populaire, 50cts seront versés **aux Restos du Cœur** par tour effectué (donc jusqu'à 1,5€ pour 3 tours).

Sur place, il sera possible d'aider une association caritative en l'occurrence **les Restos du Cœur**.

Article 7. Retrait des dossards

Il pourra se faire :

- I-Run, 32 avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort jusqu'au samedi 24 mai de 11h à 18h30 du lundi au samedi inclus.
Dossards disponibles en magasin à partir du 15 mai et une fois votre inscription en ligne validée.
- Au Palais des sports (rue Herriot) le dimanche 25 mai 2024 à partir de 7h30.
- Les prénoms figureront sur le dossards pour les personnes inscrites avant le 11 mai 2025 au soir.

Article 8. Le parcours

Départ et arrivée avenue du Général Leclerc et arrivée avenue Busteau à proximité de la sortie du métro 'Maisons-Alfort stade'

Parcours disponible sur le site www.asa-athletisme.com onglet 'Maisonaise' en haut à droite et sur le site Finishers. Le 10km et semi-marathon sont mesurés officiellement et ont été mesurés par des professionnels ayant validé le parcours.

Le parcours est plat et roulant dans les rues de Maisons-Alfort. Le kilométrage est indiqué par des panneaux sur le parcours.

Un SAS préférentiel est organisé.

L'organisation se réserve le droit d'organiser des vagues de départ pour les différentes courses et prévoit des meneurs d'allure sur les deux courses officielles.

Des ravitaillements seront assurés sur le parcours des 10 km et semi-marathon, ainsi qu'à l'arrivée du 10 km, du semi-marathon et de la course populaire.

Article 9. Sécurité

Le circuit sera balisé par des commissaires de course. La sécurité générale de la manifestation sera assurée par les organisateurs en liaison avec les services de police.

Article 10. Annulation courses

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les circuits pour raison majeure, en cas de mauvais temps mettant en danger la sécurité des coureurs et organisateurs, ou pour des raisons de sécurité diverses. Dans ces cas, aucun remboursement des inscriptions ne sera effectué quel que soit le motif. Le cas échéant, l'organisation communiquera quant aux mesures prises.

Article 11. Non-participation

Le participant a la possibilité de rendre le dossard à l'organisateur s'il souhaite annuler sa participation. Pour bénéficier d'une annulation et d'un remboursement, le participant doit remplir le formulaire de demande d'annulation accessible à l'adresse suivante avant la date du 25 avril 2025, 23h59 :

La politique de remboursement est la suivante :

- Remboursement à 100% du prix du dossard (moins frais de dossier 3€ et hors frais de réservation) : jusqu'au 25 février sans justificatif
- Remboursement à 50% du prix du dossard (moins frais de dossier 3€ et hors frais de réservation) : jusqu'au 25 avril sans justificatif

À partir du 25 avril 2025 plus aucun remboursement ne sera possible.

Les délais de remboursement peuvent varier en fonction de la période.

Article 12. Accueil des coureurs

Le jour de l'événement, l'accueil des coureurs se fera au Palais des Sports par l'entrée située au 4 rue Edouard Herriot, à Maisons-Alfort. Ouverture à 7h30.

- Une aire de jeux ; pour les enfants est prévue à l'intérieur du gymnase avec garderie pour les enfants (2 à 8 ans) des parents participants à la course (inscriptions en ligne).
- Une consigne surveillée ; pour y déposer vos sacs. Le dépôt et le retrait des sacs se font sur présentation du dossard. La responsabilité du comité d'organisation ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte ou de vol de sacs.
- Des vestiaires hommes et femmes avec douches sont disponibles au Palais des sports.
- Des WC hommes et femmes sont accessibles dans le Palais des Sports ainsi que dans la rue Busteau.

Article 13. Accompagnateurs

Aucun vélo ou autre véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux de l'organisation (ASA, services de la mairie et de la police).

Article 14. Ravitaillement

2 ravitaillements seront disponibles sur le 10 km.

4 ravitaillements seront disponibles sur le semi-marathon.

Les ravitaillements sont offerts aux coureurs inscrits.

1 ravitaillement à l'arrivée pour toutes les courses.

Article 15. Service médical

Le service médical est assuré lors de la course par la Croix-Rouge. Des kinésithérapeutes et ostéopates seront à la disposition des coureurs dans le gymnase du Palais des Sports dès 10h.

Article 16. Chronométrage

Les épreuves du 10 km, et semi-marathon sont chronométrées avec un système à puces avec relevé automatique. Ces puces sont fixées sur le dossard. Il en sera de même pour la course populaire.

Article 17. Classements

Sur toutes les courses, un pointage des dossards est réalisé à l'arrivée pour validation des temps et classements. Seuls les participants ayant franchi la ligne d'arrivée seront classés.

Article 18. Résultats

Le classement sera disponible en ligne dès la course terminée sur le site du chronométreur.

Il sera établi par ordre d'arrivée et par catégorie.

Les personnes arrivant sans dossard ne seront pas classées.

Article 19. Récompenses

Sont récompensés les arrivants classés :

	10 km	Semi- marathon
Arrivants	Médaille pour tous les arrivant (e)s	
Hommes	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	5 premiers
Femmes	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}	5 premières
Cadet / Cadette	1 ^{er} et 1 ^{ère}	
Junior H / Junior F	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Espoir H / Espoir F	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Senior H / Senior F	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master 0 H / Master 0 F	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master 1 (40 à 44 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} 1 ^{ère}
Master 2 (45 à 49 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master 3 (50 à 54 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master 4 (55 à 59 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master 5 (60 à 64 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master 6 (65 à 69 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master7 (70 à 74 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master8 (75 à 79 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Master9 (80 à 84 ans inclus)	1 ^{er} et 1 ^{ère}	1 ^{er} et 1 ^{ère}
Dernier*	Dernier	Dernier

* Hommes et femmes confondus

L'organisation offre des primes sous forme de cartes cadeau I-RUN lors des podiums.

Avec à minima : 150€ pour les 1^{ers} / 100€ pour les 2^{èmes} / 75€ pour les 3^{èmes} scratch 10k et semi (ainsi que 50€ pour les 4^{ème} et 5^{ème} du semi). Plus 20€ pour tous les 1^{ers} des catégories récompensées.

Article 20. Assurances

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (AIAC).

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants doivent s'assurer personnellement :

- Vous êtes coureur/coureuse licencié(e) à la FFA, vous devez noter impérativement votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription, et présenter votre licence au moment du retrait du dossard.
- Vous êtes coureur/coureuse non licencié (e), dans ce cas vous devez avoir en votre possession un certificat médical avec la mention de **non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins d'un an ou remplir le PPS (Parcours de Prévention Santé) sur le site de la FFA valable 3 mois.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol sur les lieux de la Maisonnaise et notamment dans les vestiaires. Les blessures, accidents, voire décès lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'organisation ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Les coureurs non licenciés participent sous leur entière responsabilité avec renonciation à tout recours contre l'organisation.

Article 21. Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénom, adresse, et si possible votre numéro de dossard.

Article 22. Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de La Maisonnaise ainsi que leurs ayants droits tels que, partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises à l'occasion de ma participation à La Maisonnaise sans contrepartie financière sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publications dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 23. Acceptation du règlement

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.